

Article 29 du Règlement

M. le Président: Je dois dire à la Chambre que j'ai reçu une demande d'ajournement en vue de débattre d'une affaire urgente. On m'informe que le député qui en a fait la demande est en route pour la Chambre. Je suis disposé à attendre une minute ou deux.

La présidence veut toujours se montrer aussi généreuse que possible dans l'application des règles de procédure. Je sais que la question est importante, mais je crains bien d'avoir à décider que le député . . .

M. Gauthier: Le voici.

M. le Président: Pour la gouverne des députés ou des membres du public qui regardent nos délibérations, j'annonce que notre distingué collègue de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) est maintenant à sa place et que je vais lui donner la parole.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LA SUSPENSION DES POURPARLERS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je vous demande de me pardonner ce léger retard. Je ne m'étais pas rendu compte que le lundi matin, nous menons nos travaux avec tant de célérité.

C'est la troisième journée d'affilée que nous demandons à la présidence de tenir un débat d'urgence sur la saga des relations commerciales canado-américaines. Selon moi, il est juste de dire que de jour en jour, les raisons de ce débat deviennent de plus en plus apparentes et il n'en est que plus urgent.

Contrairement aux positions établies précédemment, on assiste à toute une nouvelle série de réunions à Washington. On ne peut qu'affirmer que les Canadiens savent de moins en moins à quoi s'en tenir.

Je tiens simplement à répéter ce que j'ai déjà dit, à savoir que dans le cadre de notre régime, ce n'est qu'à la Chambre des communes, et non sur le trottoir à l'extérieur de l'immeuble Langevin, que l'on peut aborder comme il se doit cette question. C'est dans cette enceinte que les intéressés doivent échanger des renseignements et des idées et faire part de leurs positions respectives.

Si Votre Honneur est d'accord avec moi, je prétends qu'on ne pourrait trouver un meilleur moment que ce soir pour débattre cette question. Les rencontres de Washington seront terminées à ce moment-là et nous en connaissons les résultats. Ainsi, la Chambre des communes sera en mesure de se pencher immédiatement sur ce qui constitue peut-être la question la plus importante à laquelle le Canada ait dû faire face depuis de nombreuses décennies.

M. le Président: Comme le député l'a signalé, c'est la troisième journée d'affilée que les députés cherchent à tenir un débat d'urgence sur les pourparlers commerciaux. Je tiens à préciser que la semaine dernière, les deux partis de l'opposition ont présenté des demandes en ce sens. Ce matin, seule l'opposition officielle a réclamé un débat, mais je pense pouvoir affirmer que les députés néo-démocrates restent sur leur position et

que si je devais accepter la tenue d'un débat d'urgence, ils accueilleraient ma décision avec plaisir.

Cependant, comme je l'ai précisé la semaine dernière, malgré la très grande importance de cette question—chose sur laquelle tous les députés, quelle que soit leur position, s'entendent—la présidence ne croit pas à ce stade-ci qu'un débat d'urgence s'impose.

Vendredi dernier, j'ai invité le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et les leaders parlementaires à discuter de cette question entre eux le plus tôt possible, afin de prendre des dispositions pour la tenue d'un autre type de débat dans cette enceinte. Je réitère cette invitation car, je le répète, la question est importante.

Je comprends parfaitement que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) ou certains de ses collègues soumettent le cas à la présidence. Cependant, en l'occurrence, la présidence considère qu'il s'agit là d'une question qui revêt une très grande importance mais non d'une question qui justifie un débat d'urgence, même si la distinction est parfois difficile à faire.

Je répète au député de Winnipeg—Fort Garry que c'est là ma position aujourd'hui. Par contre, des événements pourraient fort bien m'amener à changer d'avis. Je remercie le député et je tiens à lui préciser, bien entendu, que les députés se comportent si bien dans cette enceinte que nos délibérations du matin sont menées avec beaucoup de célérité. Si le député désire s'entretenir avec moi demain matin, je l'invite à être parmi nous quelques minutes plus tôt.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Gerry Weiner (au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

—Monsieur le Président, je me réjouis de traiter encore une fois du projet de loi C-55, une mesure à la fois très urgente et très importante. Depuis des mois maintenant, des Canadiens de toutes les classes de la société et des parlementaires de tous les partis ont pu à souhait discuter et débattre les dispositions et les aspects de ce projet de loi. Grâce à nos médias, ce projet de loi a certes fait comme bien peu d'autres l'objet d'un examen très minutieux de la part de nos concitoyens.

Il n'y a pas lieu de taire que ce sont surtout ceux qui se sont opposés à cette mesure et ceux qui continuent de s'y opposer qui ont participé au débat. Le gouvernement a fort bien accueilli leur vigoureuse intervention, car il y avait longtemps que ces questions n'avaient pas fait l'objet d'un débat public.